

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021042539

Dossier numéro : 2021-06-24/19

Titre

24 JUIN 2021. - Règlement technique fixant les niveaux de référence diagnostiques en radiodiagnostic utilisant des rayons X

Source : AGENCE FEDERALE DE CONTROLE NUCLEAIRE

Publication : Moniteur belge du 06-07-2021 page : 68401

Entrée en vigueur : 16-07-2021

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N3

Texte

Article [1er](#). Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° Radiologie conventionnelle : radiologie diagnostique utilisant des rayons X à l'exception de la tomodensitométrie, de la tomodensitométrie à faisceau conique, de la radiographie dento-maxillo-faciale simple, de la radiologie interventionnelle et de la mammographie ;

2° DAP : Dose-Area Product, produit dose-surface ;

3° CTDI_{vol} : volume Computed Tomography Dose Index, indice de dose scanographique volumique ;

4° DLP : Dose-Length Product, produit dose-longueur ;

5° DGM : Dose Glandulaire Moyenne.

6° Valeur cible : valeur de dose considérée comme atteignable pour un patient standard, lorsque des appareils d'imagerie modernes et des protocoles d'acquisition optimisés sont utilisés.

[Art. 2.](#) § 1er. Les niveaux de référence diagnostiques (diagnostic reference level, DRL) et valeurs cibles pour les examens de radiologie conventionnelle sont repris à l'annexe 1.

§ 2. Les DRL et valeurs cibles pour les examens de mammographie sont repris à l'annexe 2.

§ 3. Les DRL et valeurs cibles pour les examens CT sont repris à l'annexe 3.

[Art. 3.](#) Le règlement technique du 6 mai 2020 fixant les niveaux de référence diagnostiques en radiodiagnostic utilisant des rayons X est abrogé.

[ANNEXES.](#)

[Art. N1.](#) Annexe 1. - Liste des niveaux de référence diagnostiques et valeurs cibles pour les examens de radiologie conventionnelle